



N° Réservation :

LE VENDEUR

SCEA des Forêts
Les Escaliers
50680 COUVAINS
SIRET : 440 715 571 00012
N° TVA Intracom.: FR59 440 715 571
06 29 78 70 42
elevagedesforets@gmail.com

L'ACHETEUR

Nom Prénom :
Adresse :
CP Ville :
Tel :
Structure :
SIRET :
N° TVA Intracom.:

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon

KASALL DES FORÊTS

aux conditions suivantes :

1. CONDITIONS DE VENTE :

RÉSERVATION règlement à la signature du contrat *



IAC

300€ HT (TVA 5,5% - soit 316,50€ TTC) correspondant à l'acompte

SOLDE

règlement à la naissance d'un poulain viable à 48h *

450€ HT (TVA 5,5% soit 474,75€ TTC)

L'Acheteur s'engage

- à avertir le Vendeur avant le 15 septembre du résultat de la saillie et de la date prévue de poulinage.
- à aviser officiellement le Vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.

2. CONDITIONS D'UTILISATION :

2.1 La saillie est réservée pour la jument :

N° SIRE :

En cas d'IAC ou IAR, la jument sera inséminée dans le centre agréé :
où seront envoyées les doses sur demande.

ATTENTION ! L'envoi de doses dans le centre d'insémination choisi n'est pas automatique, il se fait à la demande expresse du titulaire du contrat ou du centre désigné, quelques jours avant la 1ère insémination.

2.2 Le prix de saillie comprend le prix des doses et leur acheminement.

En IAC, la carte de saillie comprend 3 doses de 4 paillettes, soit 12 paillettes en tout.

Les doses non utilisées restent la propriété du vendeur.

En cas de vente de la jument avant la naissance du poulain, l'acheteur signataire du présent contrat reste redevable du solde de la saillie.

2.3 L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations.

Il passera, avec le centre d'insémination, une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.

Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique et d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.

Fait en deux exemplaires à :

Le :

Le vendeur

L'acheteur (précédé de la mention "Lu et approuvé")